

FILIÈRE Tous secteurs

Formation continue adulte

Formation acteur Prévention des Risques liés à l'activité physique (PRAP-IBC)

La formation :

Cette formation-action « PRAP » a pour objectif de permettre au salarié de participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

À l'issue de la formation, le participant est capable de participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

DURÉE : 14h ou 7h | Formation en présentiel

Formation acteur Prévention des Risques liés à l'activité physique (PRAP-IBC)

Pour qui est cette formation ?

Pour les salariés des secteurs industrie, BTP, Commerce et activités de bureau (Filière PRAP IBC).
Être âgé de plus de 18 ans.

Le contenu :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

Modalités pédagogiques et d'alternance :

Formation en présentiel

Dates : sur demande

Durée : 2 jours non consécutifs en initial (14h) ou 1 jour pour le recyclage (7h)

Evaluation et validation du diplôme :

Un certificat d'acteur PRAP option IBC, sera délivré aux participants qui ont assisté à la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'épreuve certificative telle que définie dans le document de référence de l'INRS.

La validité de la certification est fixée à 2 ans et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un recyclage d'une journée tous les 2 ans.

Modalités d'entrée en formation :

Accord de financement obligatoire avant l'entrée en formation.

Et après ?

MÉTIERS VISÉS :

Formation ouverte à tout salarié concerné par la prévention des risques liés à l'activité physique.



Tarif et financement :

Tarifs : initial : 210€ / recyclage : 105€ :

Financement en fonction du statut (salarié ou demandeur d'emploi...) et des organismes financeurs. Accord de financement obligatoire avant l'entrée en formation.

100%

TAUX DE RÉUSSITE
AUX EXAMENS EN
2022

80%

TAUX
D'APPRECIATION EN
2022

POUR S'INSCRIRE :

05.49.43.95.33 / cfppa.venours@educagri.fr

CFPPA de VENOURS - 86480 ROUILLÉ

